

SOMMAIRE

RETRAITE COMPLEMENTAIRE	2
- Une saison avec la Sécu : l'Agirc-Arrco y participe.....	2
- En Espagne : des avantages accordés aux femmes jugés discriminatoires	2
RETRAITE DE BASE.....	2
- Cnav - Rapport d'activité national 2019.....	2
- La petite entreprise de l'Assurance retraite : les deux startups se lancent.....	2
- Pensions de réversion : des changements de société à prendre en compte	2
REFORME DES RETRAITES.....	2
- Réforme des retraites : le Sénat propose de repousser l'âge de départ à 63 ans	2
AUTRES ACTUALITES	3
- Des aides jusqu'à 10 000 € du fonds de solidarité	3
- Minima sociaux, RSA et prime d'activité.....	3
- De nouvelles mesures pour prévenir et lutter contre la bascule dans la pauvreté	3
- Contrôle de l'activité des salariés en télétravail ...	3
- Activité partielle en cas de réduction d'activité durable	3
- Grand âge et autonomie.....	4
- Epargne retraite : c'est le moment d'agir pour supprimer le forfait social.....	4
- Personnes vulnérables : la nouvelle liste de critères depuis le 12 novembre	4
- Une aide exceptionnelle de solidarité pour les foyers les plus modestes et les jeunes	4
- Relance inclusive : plus de 3500 projets	4
- Déconfiner le travail à distance	4
- La gamification en entreprise, un jeu dangereux ?	5
- La Chine a construit le plus grand système de sécurité sociale au monde.....	5
- Covid-19 : Isolement et conditions de travail favorisent les conduites addictives	5
- Enquêtes 2020 « Quels regards sur la protection sociale à l'heure de la crise sanitaire Covid-19 ? ».....	5

À LA UNE

Une saison avec la Sécu : l'Agirc-Arrco y participe

L'Ecole nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S), en partenariat avec les acteurs nationaux et locaux des différentes branches et régimes de la protection sociale, lance, pour la première année : Une saison avec la Sécu, Ateliers pédagogiques et citoyens... *(Lire la suite)*

Réforme des retraites : le Sénat propose de repousser l'âge de départ à 63 ans

À l'occasion de l'examen du projet de budget de la Sécurité sociale, la droite sénatoriale a remis sur la table la question des retraites. Le 14 novembre, les sénateurs ont voté un amendement de la majorité de droite repoussant l'âge de départ à 63 ans.*(Lire la suite)*.

Une aide exceptionnelle de solidarité pour les foyers les plus modestes et les jeunes

Pour soutenir les foyers et les jeunes de moins de 25 ans les plus modestes face aux difficultés financières liées à la crise épidémique de Covid-19, une aide exceptionnelle de solidarité leur sera versée à partir du 27 novembre 2020.*(Lire la suite)*.

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Une saison avec la Sécu : l'Agirc-Arrco y participe

L'École nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S), en partenariat avec les acteurs nationaux et locaux des différentes branches et régimes de la protection sociale, lance, pour la première année : Une saison avec la Sécu, Ateliers pédagogiques et citoyens. Ce dispositif pédagogique en ligne est à destination des enseignants et de leurs classes, du second degré à l'enseignement supérieur. Un projet au service d'une ambition : renforcer l'éducation à la solidarité et à la citoyenneté sociale.

Parce que la démarche est en phase avec les engagements de l'Agirc-Arrco en faveur des jeunes, la mission Partenariats et relations écoles s'inscrit avec conviction dans cette initiative.

Du lundi 30 novembre au vendredi 11 décembre 2020, retrouvez sur le site unesaisonaveclasecu.fr une offre pédagogique gratuite.

www.agirc-arrco – actualités

En Espagne : des avantages accordés aux femmes jugés discriminatoires

Depuis maintenant près de 20 ans, le caractère spécifique de certains avantages liés à l'éducation des enfants dont bénéficiaient les femmes en matière de retraite sont remis en cause par les juridictions européennes et nationales.

Ces dispositions, en cours dans plusieurs pays européens, avaient pour objet de compenser – au moment de la retraite – les inégalités de fait que peuvent connaître les femmes dans leur carrière professionnelle, compte tenu de leur plus forte implication dans l'éducation des enfants. Dernier exemple en date, le supplément de prestation accordé par la législation espagnole aux mères de deux enfants ou plus, titulaires d'une pension d'invalidité, doit être accordé aux pères de famille se trouvant dans une situation comparable, selon la Cour de justice de l'Union européenne.

En 2001, la durée moyenne d'assurance des femmes était inférieure de onze années à celle des hommes et leurs pensions demeuraient en moyenne inférieures de plus du tiers à celles des hommes. Quinze ans plus tard, avec des montants de prestation en moyenne inférieurs de 38 % à celle des hommes, force est de constater la persistance des inégalités subies par les femmes au cours de leur carrière professionnelle et donc pendant leur période de retraite.

En ne prenant pas en compte cette réalité, la jurisprudence de la Cour de justice pourrait bien avoir des effets collatéraux pour les femmes : fins de carrière plus difficiles, service de pensions faibles contribuant à une plus grande pauvreté, et corrélativement, nécessité – pour celles qui le peuvent encore – de reprendre un travail pour subvenir à leurs besoins. Face à ce constat, reste l'espoir d'un rééquilibrage des situations, sur le long terme, grâce notamment à des mesures positives fortes pour atténuer les difficultés de parcours professionnel des femmes. Ce qui – in fine – rendrait inutiles ces avantages qui leur sont attribués pour compenser un préjudice qui n'aurait plus cours...

Les cahiers de la retraite complémentaire, novembre 2020

RETRAITE DE BASE

Cnav - Rapport d'activité national 2019

Après un interview en « Regards croisés » entre Renaud Villard, directeur de la Cnav, et Gérard Rivière, président de la Cnav, ce rapport dresse le bilan de la Cnav pour 2019. Il présente les chiffres

clés et détaille les services d'accompagnement aux assurés et entreprises, les innovations, les projets inter-régimes, l'action sociale, la gestion, les chantiers SI, la gouvernance et les résultats financiers. L'intégration de la sécurité sociale pour les indépendants fait l'objet d'un focus.

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/files/live/sites/pub/files/PDF/assurance-retraite-rapport-annuel-2019.pdf>

La petite entreprise de l'Assurance retraite : les deux startups se lancent

Comment simplifier la prise de rendez-vous de nos assurés et comment réinventer l'entretien annuel d'évaluation et d'accompagnement ? Voici les deux problématiques auxquelles les membres des deux startups internes de La petite entreprise de l'Assurance retraite vont devoir répondre pendant ces six prochains mois.

Concrètement, que vont faire les intrapreneurs pendant cette phase ?

La première étape consiste à comprendre le contexte et à identifier les différentes parties prenantes de leurs projets. Ensuite, des entretiens sont prévus avec différents acteurs (assurés, salariés, managers, seul ou en groupe...) afin de comprendre quelles sont les attentes de chacun, quels sont les freins que chaque acteur peut rencontrer... afin de bien avoir en tête les leviers et contraintes liés à chaque problématique.

Et ensuite ?

Une fois la phase d'observation achevée, les intrapreneurs entreront dans la phase d'idéation et conception, puis de prototypage, de tests et enfin de présentation et lancement.

www.lassuranceretraite.fr - actualités-

Pensions de réversion : des changements de société à prendre en compte

La pension de réversion n'est pas seulement une retraite versée à des veuves âgées ayant peu de ressources. Elle reflète aussi un parcours de vie professionnel, conjugal et patrimonial. Avec le pacs, les mariages tardifs, les divorces, le chômage ou le vieillissement de la population, nos systèmes de retraite sont amenés à s'adapter. Comme tout dispositif, la pension de réversion doit évoluer aussi.

En France comme dans le reste de l'Europe, les logiques d'attribution sont parfois difficiles à justifier. Les auteurs de l'étude publiée dans le numéro 83 de « Retraite et Société » présentent les disparités existantes selon les régimes dans le système de réversion. Ils mettent aussi en avant les inégalités entre hommes et femmes. Ils proposent des pistes pour une réforme, comme celle répondant à l'objectif de maintien du niveau de vie du conjoint survivant. Les réformes peuvent unifier ou simplifier les systèmes, mais aussi provoquer des effets inattendus, comme le montre l'exemple de la Grèce.

CNAV – Retraite et Société n° 83

REFORME DES RETRAITES

Réforme des retraites : le Sénat propose de repousser l'âge de départ à 63 ans

À l'occasion de l'examen du projet de budget de la Sécurité sociale, la droite sénatoriale a remis sur la table la question des retraites. Le 14 novembre, les sénateurs ont voté un amendement de la majorité de droite repoussant l'âge de départ à 63 ans.



L'amendement du rapporteur LR pour la branche vieillesse, René-Paul Savary, propose de repousser progressivement l'âge légal de départ à la retraite jusqu'à 63 ans en 2025 et d'accélérer l'allongement de la durée de cotisations pour atteindre 43 annuités dès la génération 1965. Mais de l'aveu même de son auteur, cet amendement n'a aucune chance de survivre à la navette parlementaire. [...]

<https://www.lci.fr/politique/la-droite-senatoriale-propose->

AUTRES ACTUALITES

Des aides jusqu'à 10 000 € du fonds de solidarité

L'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des commerçants, artisans, professions libérales, quel que soit leur statut et leur régime fiscal et social (y compris micro-entrepreneurs), ayant au plus 50 salariés, particulièrement touchés par les conséquences économiques du Covid-19.

Le décret n°2020-1328 du 2 novembre 2020 précise les nouvelles modalités de l'aide dans le cadre du reconfinement.

Le montant de l'aide est calculé différemment selon le mois considéré et selon la situation de l'entreprise.

Les entreprises éligibles au fonds de solidarité peuvent faire leur demande à l'aide du formulaire en ligne sur le site Direction générale des finances publiques.

www.economie.gouv

Minima sociaux, RSA et prime d'activité

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie chaque année sur son site data.drees les effectifs nationaux et départementaux d'allocataires de la prime d'activité et de chacun des dix minima sociaux. Elle publie aussi les dépenses par minimum social, ainsi que les barèmes de ces prestations. Fin 2019, 4,30 millions de personnes sont allocataires de l'un des dix minima sociaux :

- 1,92 million de foyers bénéficient du revenu de solidarité active (RSA) ;
- 351 500 personnes sont allocataires de l'ASS, le minimum social auquel sont éligibles sous certaines conditions les demandeurs d'emploi de longue durée ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ;
- 601 600 personnes bénéficient du minimum vieillesse ;
- 1,22 million de personnes sont allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- 108 200 perçoivent de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA)

En 2019, les dépenses liées au versement des minima sociaux augmentent de 2,9 % (en euros constants) et s'élèvent à 28,3 milliards d'euros, soit 1,2 % du produit intérieur brut (PIB).

Fin 2019, 4,50 millions de foyers bénéficient de la prime d'activité. En tenant compte des allocataires, des conjoints et des personnes à charge, 8,90 millions de personnes appartiennent à un foyer percevant la prime d'activité.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/communiqués-de-presse/article/une-legere-hausse-du-nombre-d-allocataires-de-minima-sociaux-et-une-forte>

De nouvelles mesures pour prévenir et lutter contre la bascule dans la pauvreté

Le gouvernement a fourni un effort sans précédent pour maintenir l'activité économique et les emplois qui lui sont liés : plan de relance irriguant l'ensemble de l'économie, activité partielle et divers dispositifs d'aides financières (prêts garantis par l'État, fonds de solidarité...) permettant aux entreprises en difficulté d'éviter de réduire les effectifs, plan Jeunes.

Des mesures doivent être prises désormais afin de prévenir et lutter contre cette bascule dans la pauvreté et la grande pauvreté. C'est pourquoi le gouvernement déploie aujourd'hui un nouvel arsenal d'actions autour de trois grandes priorités :

Soutenir le pouvoir d'achat des personnes précaires et modestes et en leur apportant un accompagnement au quotidien.

Favoriser la sortie de la pauvreté en développant les solutions d'insertion et d'activité pour les personnes sans emploi.

Assurer des conditions de logement et d'hébergement adaptées et prévenir les impayés de loyers.

Au total, plus de 1,8 Md d'euros seront mobilisés pour financer les nouvelles mesures de lutte contre la pauvreté, qui viennent s'ajouter au budget de la stratégie pauvreté (plus de 8 Mds d'euros), aux mesures de lutte contre la pauvreté prises pendant la crise (plus de 1,5 Md d'euros) et aux mesures de lutte contre la pauvreté du plan de relance (plus de 6 Mds d'euros).

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp-mesures_pauvrete-24_10_2020.pdf

Contrôle de l'activité des salariés en télétravail

La CNIL a publié, le 12 novembre 2020, un Questions-Réponses à propos du télétravail. Il répond aux questions les plus fréquentes posées par les employeurs sur le télétravail vis-à-vis du RGPD.

La CNIL rappelle que le télétravail n'est qu'une modalité d'organisation du travail, de sorte que l'employeur conserve son pouvoir de direction afin d'encadrer et contrôler l'exécution des tâches confiées aux salariés, indique la CNIL.

Cependant, ce pouvoir ne saurait être exercé de manière excessive. L'employeur doit justifier que les dispositifs mis en œuvre sont strictement proportionnés à l'objectif poursuivi et ne portent pas une atteinte excessive au respect des droits et libertés des salariés, particulièrement le droit au respect de leur vie privée. [...]

www.cnil.fr

Activité partielle en cas de réduction d'activité durable

Le Décret 2020-1316 du 30/10/2020 modifie les modalités d'information du comité social et économique des conditions dans lesquelles l'activité partielle a été mise en œuvre pour les entreprises d'au moins cinquante salariés. Il précise les conditions dans lesquelles l'employeur peut déposer une demande unique d'activité partielle.

Il modifie en outre les modalités de calcul de l'indemnité d'activité partielle, ainsi que celles relatives à la période maximale autorisée en activité partielle.

Le Décret 2020-1318 du 30/10/2020 adapte les taux horaires minimum de l'allocation de l'activité partielle et du dispositif spécifique d'activité partielle applicables à Mayotte, en tenant compte du montant horaire du salaire minimum de croissance qui y est applicable.

Le Décret 2020-1319 du 30/10/2020 modifie le décret 2020-810 du 29/06/2020 portant modulation temporaire du taux horaire de

l'allocation d'activité partielle, en adaptant la liste des secteurs d'activité qui bénéficient d'un taux majoré d'allocation d'activité partielle mentionnés dans ses annexes 1 et 2. Il adapte également le taux horaire de l'allocation d'activité partielle applicable à compter du 01/01/2021.

Décrets du 30 octobre 2020 publiés au JO du 31 octobre 2020.

Grand âge et autonomie

L'arrivée au très grand âge à compter de 2030 de générations très nombreuses issues du baby-boom est une donnée fondamentale pour les équilibres sociaux et économiques. La crise de la Covid a rappelé brutalement, sans ménagement, l'urgence de changer, sans attendre, de modèle sur le grand âge. Ce dossier, qui se concentre sur tous les aspects de cette nécessaire évolution, est introduit par une interview de Michèle Delaunay, ancienne ministre chargée des personnes âgées et de l'autonomie, réalisée par Dominique Libault, Directeur général de l'EN3S. Les nombreuses contributions qui suivent sont organisées en cinq grandes parties :

- perte d'autonomie et société ;
- prévenir la perte d'autonomie ;
- parcours des personnes âgées dans le système de santé ;
- accompagner la perte d'autonomie : comment organiser la vie ?
- quel financement de la perte d'autonomie ?

EN3S - Regards, 57, septembre 2020,

Épargne retraite : c'est le moment d'agir pour supprimer le forfait social

La période récente a montré une accumulation d'épargne. Selon la Banque de France, l'épargne forcée des Français pourrait dépasser les 100 Mds € d'ici la fin de l'année 2020. Pourquoi ne pas profiter de cette opportunité pour donner un coup d'accélérateur à l'épargne retraite qui fait cruellement défaut à nos entreprises et reste aujourd'hui marginale : la capitalisation ne représente que 2,4% des prestations retraites versées en 2018. Alors que la France va consacrer plus de 15% de son PIB en 2020 pour ses retraites publiques obligatoires, il est plus que jamais indispensable de se pencher sur cette question. La loi PACTE a fait converger les différents dispositifs qui existaient mais il est nécessaire d'aller plus loin et d'alléger la fiscalité en supprimant le forfait social qui pèse sur les versements des employeurs, et en passant à une imposition forfaitaire des sorties en capital plutôt qu'une imposition au barème de l'IR.

www.ifrap.org

Personnes vulnérables : la nouvelle liste de critères depuis le 12 novembre

Pour bénéficier du chômage partiel ou d'un arrêt de travail en tant que personne vulnérable, vous devez répondre à l'un des critères de vulnérabilité définis et ne pouvoir ni recourir totalement au télétravail, ni bénéficier de certaines mesures de protection renforcées sur votre lieu de travail ou sur votre trajet domicile-travail. Quelles sont les pathologies permettant d'identifier les salariés présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus de Covid-19 ? Dans quelles situations puis-je bénéficier du chômage partiel ? Ai-je droit à des masques gratuits ? Un décret paru au Journal officiel du 11 novembre 2020 définit de nouvelles conditions.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites>

Une aide exceptionnelle de solidarité pour les foyers les plus modestes et les jeunes

Pour soutenir les foyers et les jeunes de moins de 25 ans les plus modestes face aux difficultés financières liées à la crise épidémique de Covid-19, une aide exceptionnelle de solidarité leur sera versée à partir du 27 novembre 2020. Celle-ci est proportionnelle au nombre d'enfants.

Cette aide sera versée automatiquement aux personnes qui y ont droit, en une seule fois, par les caisses d'allocations familiales, les caisses de la mutualité agricole ou Pôle Emploi. Elle s'ajoutera aux aides sociales versées mensuellement toute au long de l'année.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14438>

Relance inclusive : plus de 3500 projets

Soutenues par le plan massif de 300 millions d'euros en direction des entreprises sociales inclusives, la vitalité et la créativité du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) et des entreprises adaptées (EA) ne se démentent pas.

L'appel à projets clôt le 4 novembre a recueilli plus de 3500 candidatures à travers toute la France, couvrant une grande diversité de filières et de territoires : de la relocalisation industrielle à l'agriculture biologique, de l'aide à la personne aux services aux entreprises, du vélo à l'aéronautique, des jeunes aux publics sous-main de justice... avec une attention toute particulière pour les territoires ruraux et les quartiers.

La sélection des projets devra permettre de créer près de 40 000 emplois en 2021 : 30 000 dans l'insertion par l'activité économique et 8 000 dans les entreprises adaptées, en cohérence avec les orientations du Gouvernement (Pacte d'ambition pour l'IAE et Cap vers l'entreprise inclusive). La qualité des partenariats locaux, appréciée via les cofinancements prévus ou sollicités, sera également un facteur important du choix des projets.

www.travail-emploi.gouv.fr – actualités

Déconfiner le travail à distance

L'Etat et les entreprises n'ont pas su tirer les enseignements du premier confinement pour installer les conditions d'un travail à distance serein et efficace. Nous en payons le prix aujourd'hui : le second confinement se heurte à une mobilité des français beaucoup plus élevée qu'en mars et avril derniers. Cette situation est d'autant plus surprenante que le travail à distance est sans doute le meilleur compromis entre impératif sanitaire et maintien de l'activité économique : il permet de réduire considérablement les contacts tout en continuant à travailler. Il n'est cependant pas trop tard pour prendre le contre-pied de cette situation en accompagnant un développement proactif du travail à distance : même si ce second confinement devait s'interrompre dans le mois qui vient, il serait certainement utile de maintenir plus longtemps en télétravail un maximum de salariés de façon à éviter une troisième vague. Car le temps qui nous sépare de la protection collective que permettrait la distribution d'un vaccin efficace risque d'être encore long. Terra Nova fait aujourd'hui ses propositions pour faire avancer le débat, et "déconfiner" le travail à distance.

<https://tnova.fr/notes/deconfiner-le-travail-a-distance>



La gamification en entreprise, un jeu dangereux ?

De nos jours, assurer le bien-être des employés sur leur lieu de travail est devenu un défi quotidien pour les managers. En effet, le burn-out, ou plus récemment le bore-out (syndrome d'épuisement professionnel par l'ennui), sont non seulement des phénomènes qui affectent la performance de l'entreprise mais également le développement personnel de chacun.

Pour faire face à cet enjeu, de nombreuses entreprises ont pris le parti d'organiser des jeux et des concours au sein de leur personnel. Ceux-ci peuvent prendre la forme de compétitions récompensant, par exemple, les meilleurs employés sur base de leurs chiffres de vente, d'élections du collaborateur du mois ou de systèmes allouant des points aux participants pour chaque objectif accompli.

Cette nouvelle tendance, est connue sous le nom de gamification (ou ludification) et a pour objectif de rendre le travail « fun » en y introduisant des mécanismes de jeux. Ces mécanismes ont pour but de motiver les employés, de créer un esprit équipe et d'animer l'espace de travail, mais est-ce toujours le cas ? [...]

<https://theconversation.com/la-gamification-en-entreprise-un-jeu-dangereux-150197>

La Chine a construit le plus grand système de sécurité sociale au monde

La Chine a construit le plus grand système de sécurité sociale du monde, avec une assurance vieillesse de base couvrant près d'un milliard de personnes et une assurance médicale de base couvrant plus d'1,3 milliard de personnes. Le système de sécurité sociale à plusieurs niveaux couvrant des résidents urbains et ruraux est fondamentalement établi.

A la fin de 2018, presque toutes les personnes âgées bénéficiaient de l'assurance vieillesse, et presque tous les Chinois bénéficiaient de l'assurance médicale universelle. Que ce soit de manière totale ou partielle, il s'agit du système de sécurité sociale qui compte le plus grand nombre de personnes au monde.

<http://french.peopledaily.com.cn/VieSociale/n3/2020/1119/c31360-9782153.html>

Covid-19 : Isolement et conditions de travail favorisent les conduites addictives

Depuis le premier confinement instauré en mars dernier, l'isolement au travail, l'augmentation des objectifs en matière de performance ainsi que la charge de travail ont joué un rôle dans l'augmentation des consommations de substances psychoactives. C'est ce que montre l'enquête Ipsos menée pour MILDECA et ses partenaires.

<https://www.ipsos.com/fr-fr/covid-19-isolement-et-conditions-de-travail-favorisent-les-conduites-addictives>

Enquêtes 2020 « Quels regards sur la protection sociale à l'heure de la crise sanitaire Covid-19 ? ».

Alors que la pandémie se poursuit, quelle est la vision des Français et des entreprises sur les questions relatives à la retraite et à sa réforme, sur leur épargne, sur les préoccupations liées à la dépendance ou encore sur les dispositifs en prévoyance-santé ? Comment réagissent les sociétés et les travailleurs non-salariés (TNS) face à l'imprévisibilité de l'avenir ?

Afin de répondre à ces interrogations, deux études ont été réalisées pour AG2R LA MONDIALE, LE CERCLE DE L'ÉPARGNE et AMPHITÉA par l'Institut français d'opinion publique (Ifop), d'une part auprès des Français et d'autre part auprès des entreprises et des TNS, avec les éclairages respectifs de Jérôme Jaffré, Directeur du Centre d'études et de connaissances de l'opinion publique (Cecop), et d'Alain Mergier, consultant en sociologie.

Ces deux enquêtes soulignent l'importance qu'accordent les Français à la protection sociale. Si cette crise sanitaire a accentué l'attention qu'ils portent à leur protection et celle de leur famille, au mieux-vivre ensemble et au bien-vieillir, elle a également montré que les entreprises sont déstabilisées par cette crise exceptionnelle qui s'installe dans le temps créant par la même des incertitudes grandissantes. Elles voient ainsi la protection sociale sous un angle nouveau et cherchent à lui accorder une place plus importante en particulier dans leurs politiques de ressources humaines.

<http://cercledelepargne.com/enquete-2020-cercle-de-lepargne-amphitea-ag2r-la-mondiale-quels-regards-sur-la-protection-sociale-a-lheure-de-la-crise-sanitaire-covid-19>

KLESIA est un groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif, composé des institutions suivantes :

- KLESIA Agirc Arrco institution de retraite complémentaire régie par le Code de la Sécurité sociale, membre de la fédération Agirc-Arrco, immatriculée sous le numéro SIREN 775 661 986, dont le siège social est situé 4, rue Georges Picquart 75017 Paris,
- CARCEPT, institution de retraite complémentaire régie par le Code de la Sécurité sociale, membre de la fédération Agirc-Arrco, immatriculée sous le numéro SIREN 784 394 652, dont le siège social est situé 4, rue Georges Picquart 75017 Paris